

Fonds central des Forces canadiennes

États financiers
31 mars 2024



Façonner l'avenir
en toute confiance

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du Conseil consultatif et de surveillance des biens non publics du

Fonds central des Forces canadiennes

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds central des Forces canadiennes (l'« Organisation »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024, l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisation au 31 mars 2024 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations, autres que les états financiers et le rapport des auditeurs sur ces états, contenues dans le rapport annuel de 2023-2024.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport annuel de 2023-2024 avant la date de ce rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.



Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisation;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et de l'estimation comptable effectuée par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futures pourraient par ailleurs amener l'Organisation à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Ottawa, Canada
Le 27 janvier 2025

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés



Fonds central des Forces canadiennes

État de la situation financière

au 31 mars

	2024	2023
	\$	\$
Actifs		
Actifs à court terme		
Trésorerie [note 3]	43 781 933	2 868 206
Débiteurs [note 4]	65 687 608	112 916 424
Tranche des prêts-projets échéant à moins d'un an [note 5]	1 862 250	3 338 217
Intérêts courus et dividendes à recevoir [note 6]	486 212	358 396
Charges payées d'avance	583 270	701 483
Créances en fiducie [note 7]	23 731 388	36 955 626
Total de l'actif à court terme	136 132 661	157 138 352
Prêts-projets à recevoir [note 5]	12 998 360	37 347 485
Placements de portefeuille [note 6]	222 152 929	200 727 934
Placements en actions [note 8]	17 497 810	18 098 605
	388 781 760	413 312 376
Passifs et actifs nets		
Passifs à court terme		
Créditeurs et charges à payer [note 4]	31 791 491	70 623 924
Passif en fiducies [note 9]	195 053 582	189 671 770
Total du passif	226 845 073	260 295 694
Actifs nets	161 936 687	153 016 682
	388 781 760	413 312 376

Voir les notes ci-jointes

Approuvé au nom du Conseil consultatif et de surveillance des biens non publics :



Dave Patel

Chef des services financiers

Fonds central des Forces canadiennes

État des résultats et de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars

	2024	2023
	\$	\$
Produits		
Dividendes et intérêts	5 738 990	5 330 277
Gains (pertes) réalisé(e)s sur les placements de portefeuille	3 035 971	(3 359 449)
Gains (pertes) non réalisé(e)s sur les placements de portefeuille	12 794 142	(9 280 363)
Intérêts sur les prêts-projets à recevoir	1 261 937	1 458 351
Gain (perte) lié au Complexe Queensway [note 8]	(656 884)	10 866
Gain (perte) lié(e) à la propriété de la rue Michael [note 8]	56 089	(29 761)
Frais d'administration du plan de crédit de CANEX [note 9]	837 068	818 071
Primes du Programme d'assurance consolidé	758 321	739 692
Autre	100 115	309 264
	23 925 749	(4 003 052)
Charges		
Gestion du FCFC	460 285	405 801
Réclamations au titre du Programme d'assurance consolidé	2 047 454	3 363 808
Intérêts versés aux bases, escadres, fonds, mess et fiducies [note 10]	6 831 162	1 262 482
Frais d'utilisation des SBMFC [note 10]	350 000	350 000
Services de placement	482 715	464 512
Autres	342 128	270 906
	10 513 744	6 117 509
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges avant les éléments suivants	13 412 005	(10 120 561)
Apports du FCFC [note 10]	(4 492 000)	—
Apport au Centre communautaire de Wainwright	—	(56 513)
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges de l'exercice	8 920 005	(10 177 074)
Actifs nets au début de l'exercice	153 016 682	160 677 433
Transfert de capitaux – Programme d'assurance consolidé [note 10]	—	2 516 323
Actifs nets à la fin de l'exercice	161 936 687	153 016 682

Voir les notes ci-jointes.

Fonds central des Forces canadiennes

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars

	2024	2023
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges de l'exercice	8 920 005	(10 177 074)
Ajout (déduction) des éléments sans effet sur la trésorerie		
Variation de la juste valeur des placements	(15 830 113)	12 639 812
Gain (perte) lié(e) au Complexe Queensway [note 8]	656 884	(10 866)
Gain (perte) lié(e) à la propriété de la rue Michael [note 8]	(56 089)	29 761
Radiation de prêts-projets	604 022	463 313
Variation des soldes du fonds de roulement hors trésorerie liés au fonctionnement		
Débiteurs	47 228 816	(8 067 321)
Intérêts courus et dividendes à recevoir	(127 816)	(184 844)
Charges payées d'avance	118 213	(592 321)
Débiteurs en fiducie	13 224 238	3 099 218
Créditeurs et charges à payer	(38 832 433)	4 103 769
Passif en fiducies	5 381 812	(9 926 974)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	21 287 539	(8 623 527)
Activités d'investissement		
Acquisition de placements de portefeuille	(132 462 227)	(343 223 320)
Produit de la cession de placements de portefeuille	126 867 345	338 077 887
Soldes de nouveaux prêts-projets accordés liés aux activités de fonctionnement	(2 469 238)	(3 861 543)
Remboursement de capital sur les prêts-projets	27 690 308	3 345 235
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	19 626 188	(5 661 741)
Activités de financement		
Transfert de capitaux – Programme d'assurance consolidé [note 10]	—	2 516 323
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	—	2 516 323
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie au cours de l'exercice	40 913 727	(11 768 945)
Trésorerie au début de l'exercice	2 868 206	14 637 151
Trésorerie à la fin de l'exercice	43 781 933	2 868 206

Voir les notes ci-jointes.

Fonds central des Forces canadiennes

Notes des états financiers

Le 31 mars 2024

1. Nature des activités

Le Fonds central des Forces canadiennes (le « FCFC » ou l'« Organisation ») a été établi par le chef d'état-major de la défense (le « CEMD ») le 1^{er} février 1968, en vertu des articles 2 et 38 à 41 de la *Loi sur la défense nationale* afin de fournir des services bancaires aux unités et aux fiducies des fonds non publics (« FNP ») et de l'aide financière aux unités pour la mise en place et l'amélioration des mess et des installations récréatives et sociales au bénéfice des membres des Forces canadiennes et des personnes à leur charge.

Les Biens non publics (« BNP »), tels qu'ils sont définis dans la *Loi sur la défense nationale*, se composent des fonds et des biens fournis par les membres des Forces canadiennes. L'Organisation relève de l'autorité du CEMD en vertu de ses responsabilités à l'égard des BNP.

À l'instar d'autres fonds non publics, le FCFC est exonéré de l'impôt sur le revenu en vertu de la partie I de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

2. Sommaire des principales méthodes comptables

Référentiel comptable

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Trésorerie

La trésorerie se compose des soldes bancaires, de la trésorerie détenue par les courtiers et de placements à court terme dont l'échéance est d'environ trois mois ou moins à partir de la date d'achat, à moins qu'ils soient détenus à des fins d'investissements plutôt que de liquidité, auquel cas ils sont classés en tant que placements.

Placements de portefeuille et placements en actions

Les placements de portefeuille se composent de bons du Trésor, de fonds en gestion commune à revenu fixe, d'actions canadiennes et internationales et de fonds en gestion commune dans les secteurs des infrastructures et de l'immobilier. Les placements de portefeuille sont évalués à leur juste valeur, laquelle est déterminée selon les prix publiés sur des marchés actifs à la fin de l'exercice. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net de l'exercice considéré.

Les participations dans le Complexe Queensway et la propriété de la rue Michael sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. L'excédent (insuffisance) des produits sur les charges quant à ces participations est comptabilisé dans l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net du FCFC pour l'exercice où l'excédent ou l'insuffisance se produit, ce qui entraîne respectivement une augmentation ou une diminution de la valeur du placement.

Fonds central des Forces canadiennes

Notes des états financiers

Le 31 mars 2024

Comptabilisation des produits

Les dividendes, les intérêts et les frais d'administration du plan de crédit de CANEX sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Utilisation d'estimations

Pour préparer des états financiers en conformité avec les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit effectuer des estimations et formuler des hypothèses qui ont des incidences sur les montants d'actif et de passif présentés et sur l'information à fournir sur les actifs et les passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges pour l'exercice.

La direction effectue des estimations au moment de déterminer la valeur de réalisation nette estimative des débiteurs, des prêts-projets et des charges à payer. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations sont revues annuellement et les ajustements qui s'imposent sont présentés dans les états financiers pour l'exercice visé.

Instruments financiers

Le FCFC évalue initialement ses actifs financiers créés ou acquis ainsi que ses passifs financiers émis ou pris en charge dans le cadre d'une opération sans lien de dépendance à la juste valeur. Les instruments d'emprunt ou les instruments de capitaux propres contractés dans une opération entre apparentés qui sont cotés sur un marché actif, les instruments d'emprunt pour lesquels les données d'entrée importantes pour la détermination de leur juste valeur sont observables, et les instruments dérivés sont également comptabilisés initialement à la juste valeur.

Les instruments financiers contractés dans une opération entre apparentés et assortis de modalités de remboursement sont initialement comptabilisés au coût, établi au moyen des flux de trésorerie non actualisés de ces instruments, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes. Les instruments financiers contractés dans une opération entre apparentés et non assortis de modalités de remboursement sont comptabilisés au coût qui est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par le FCFC. Lorsque la contrepartie transférée ou reçue est assortie de modalités de remboursement, le coût est alors déterminé au moyen des flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, de l'instrument financier transféré à titre de contrepartie. Toutefois, lorsque la contrepartie transférée est un actif ou un passif qui n'est pas assorti de modalités de remboursement, le coût est initialement comptabilisé à la valeur comptable ou à la valeur d'échange de la contrepartie transférée ou reçue, selon les circonstances. La valeur d'échange est utilisée lorsque l'opération est conclue dans le cours normal des activités ou que l'opération n'est pas conclue dans le cours normal des activités, mais qu'elle présente une substance commerciale, que la modification des droits de propriété liés à l'élément financier transféré est réelle et que la valeur de la contrepartie transférée ou reçue est établie et acceptée par les apparentés et étayée par une preuve indépendante. Autrement, la valeur comptable de la contrepartie transférée ou reçue est utilisée comme le coût de l'instrument financier contracté dans une opération entre apparentés.

Le FCFC évalue ultérieurement ses actifs financiers et ses passifs financiers, y compris les instruments financiers contractés dans une opération entre apparentés, au coût après amortissement, à l'exception des placements de portefeuille, qui sont ultérieurement évalués à la juste valeur.

Fonds central des Forces canadiennes

Notes des états financiers

Le 31 mars 2024

Les actifs financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Toute perte de valeur est comptabilisée dans l'excédent des produits sur les charges. La perte de valeur comptabilisée antérieurement peut ultérieurement faire l'objet d'une reprise jusqu'à un maximum du coût après amortissement qui aurait été présenté à la date de la reprise si la perte de valeur n'avait jamais été comptabilisée.

La valeur comptable de l'actif ou du passif financier est ajustée pour tenir compte des coûts d'opération, lesquels sont comptabilisés dans l'excédent (insuffisance) des produits sur les charges selon la méthode d'amortissement linéaire.

3. Trésorerie

Le FCFC conserve de la trésorerie dans son compte bancaire centralisateur au nom d'autres fonds, fiducies et unités. Les produits d'intérêts sur ces fonds sont comptabilisés comme des produits du FCFC. Le FCFC verse une somme aux fonds, aux fiducies et aux unités respectifs pour la trésorerie gérée en leur nom. Pour l'exercice 2024, CANEX, les fonds des bases, escadres et unités ainsi que des mess et musées ont obtenu un taux d'intérêt de 3 % (2023 – taux d'intérêt de 0 % en raison des pertes au titre de placements du FCFC). Les comptes en fiducie continuent d'obtenir un taux variable selon les soldes en trésorerie et les options retenues. Ces montants sont comptabilisés en tant que charge d'intérêts dans l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net.

La Banque de Montréal est le principal fournisseur de services bancaires du FCFC. Toutefois, ce dernier détient aussi des comptes bancaires auprès d'autres institutions financières. Les comptes bancaires en position de découvert pour lesquels le FCFC n'a pas de droit juridiquement exécutoire de compensation au moyen d'autres soldes de trésorerie sont comptabilisés en tant que dette bancaire à l'état de la situation financière.

Le FCFC dispose d'une facilité de crédit d'exploitation de 20 millions de dollars, qui porte intérêt au taux préférentiel bancaire (20 millions de dollars au taux préférentiel bancaire en 2023). Aucun solde n'est prélevé en date du 31 mars 2024 et 2023.

4. Débiteurs et créditeurs et charges à payer

Le FCFC assume et gère les débiteurs, les créditeurs et les charges à payer de toutes les activités des Services de bien-être et moral des Forces canadiennes (« SBMFC »), des fonds des bases, escadres et unités ainsi que des mess et musées, de CANEX, des Services financiers du Régime d'assurance-revenu militaire (« Financière SISIP ») et des activités d'intérêt particulier.

Fonds central des Forces canadiennes

Notes des états financiers

Le 31 mars 2024

Les débiteurs se composent des éléments suivants :

	2024	2023
	\$	\$
Soldes des BNP		
CANEX	54 288 657	53 737 138
SBMFC	202 932	49 502 190
Fonds de bienfaisance des FAC (« FBFAC »)	350 499	517 046
Strathcona Trust	4 607	4 545
Financière SISIP	3 543 776	39 744
Fonds des bases, escadres et unités, et mess et musées	4 695 360	4 123 845
	63 085 831	107 924 508
Clients et autres débiteurs	3 116 966	5 504 254
	66 202 797	113 428 762
Moins la provision pour créances douteuses	515 189	512 338
	65 687 608	112 916 424

En ce qui concerne les débiteurs qui sont pris en charge pour CANEX, environ 51,5 millions de dollars (environ 51 millions de dollars en 2023) représentent des plans de crédit sans intérêt de CANEX offerts aux clients admissibles et la différence représente des débiteurs. Les plans de crédits de CANEX offrent des modalités de remboursement qui varient d'un an à trois ans.

Un montant de 1 302 412 \$ (750 866 \$ en 2023) de remises gouvernementales nettes au titre des taxes de vente est inclus dans les débiteurs.

Les créditeurs et les charges à payer sont composés des éléments suivants :

	2024	2023
	\$	\$
Soldes des BNP		
CANEX	2 920 262	3 996 622
SBMFC	11 565 377	5 973 803
FBFAC	166 026	119 867
Strathcona Trust	479	—
Financière SISIP	580 927	41 560 150
Fonds des bases, escadres et unités, et mess et musées	2 226 982	2 212 378
	17 460 053	53 862 820
Fournisseurs et autres créditeurs	14 331 438	16 761 104
	31 791 491	70 623 924

Fonds central des Forces canadiennes

Notes des états financiers

Le 31 mars 2024

5. Prêts-projets

Les prêts consentis par le FCFC comprennent des prêts non garanti aux entités des BNP afin de participer au financement des projets d'investissement, des crédits de fonds de roulement sans intérêt consentis aux unités en opération de déploiement pour la durée de leur déploiement et des prêts de réinstallation pour les membres du personnel des FNP. L'Organisation consent également des prêts de refinancement sur les soldes de crédit des BNP afin d'aider leurs membres à éviter un défaut de paiement ou la faillite, souvent avec l'aide de la Financière SISIP. Les modalités de remboursement de tous les prêts du FCFC vont de trois à 20 ans.

	2024 \$	2023 \$
Prêts portant intérêt (à 4 %)		
CANEX	10 811 321	36 717 488
Complexe Queensway	2 865 421	2 966 570
Refinancement	755 575	578 572
Musée de Trenton	377 867	398 383
Réinstallation	50 426	24 689
	14 860 610	40 685 702
Moins la tranche échéant à moins d'un an	1 862 250	3 338 217
	12 998 360	37 347 485

6. Placements de portefeuille

Les actifs excédentaires du FCFC sont conservés dans un fonds distinct. La valeur du fonds est présentée à sa juste valeur et les gains et pertes non réalisés sont comptabilisés dans l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net de l'exercice au cours duquel la variation se produit. Les actifs du fonds distinct sont investis conformément aux lignes directrices énoncées dans la politique de placement. Celle-ci comprend l'objectif de répartition des placements suivant : trésorerie et fonds à revenu fixe (20 % à 55 %), actions canadiennes (6 % à 26 %), actions internationales (22 % à 42 %) et titres du secteur des infrastructures, placements alternatifs et secteur immobilier (0 % à 40 %). La répartition réelle des fonds se présente comme suit :

	2024		2023	
	Juste valeur \$	Coût \$	Juste valeur \$	Coût \$
Intérêts courus et dividendes à recevoir	486 212	486 266	358 396	360 193
Placements de portefeuille	222 152 929	193 538 268	200 727 934	184 905 672
	222 639 141	194 024 534	201 086 330	185 265 865

Fonds central des Forces canadiennes

Notes des états financiers

Le 31 mars 2024

	2024		2023	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
	\$	\$	\$	\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 695 551	5 695 656	7 036 471	7 038 288
Fonds d'obligations canadiennes	48 665 349	49 610 229	51 899 724	53 797 274
Actions canadiennes	41 806 226	33 497 965	61 913 629	57 989 626
Actions internationales	64 030 475	42 378 547	50 103 656	34 926 789
Immobilier	21 307 080	22 789 669	19 128 528	21 899 723
Infrastructures et autres	41 134 460	40 052 468	11 004 322	9 614 165
	222 639 141	194 024 534	201 086 330	185 265 865

Une tranche de 33,1 millions de dollars (29 millions de dollars en 2023) des placements à long terme est exposée aux fluctuations du dollar américain.

Les placements de portefeuille sont gérés à l'externe par Gestion d'actifs CIBC, CIBC Mellon agissant à titre de dépositaire.

La trésorerie comprend des placements à court terme, incluant de la trésorerie et les titres à revenu fixe assortis d'échéances d'au plus 12 mois, détenus par des gestionnaires de placement à des fins de placement.

Le Fonds d'obligations canadiennes a recours à l'échelonnement des échéances des placements de portefeuille afin d'accroître son rendement moyen tout en limitant l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt.

Les actions sont diversifiées et réparties entre des secteurs d'activité différents et des sociétés de tailles différentes.

7. Débiteurs en fiducie

Le FCFC maintient des actifs ne portant pas intérêt au nom des parties liées suivantes [note 10] :

	2024	2023
	\$	\$
CANEX	23 498 718	—
Complexe Queensway et propriété de la rue Michael	232 670	—
Financière SISIP	—	36 955 626
	23 781 388	36 955 626

Fonds central des Forces canadiennes

Notes des états financiers

Le 31 mars 2024

8. Placements en actions

Les placements en actions sont composés des éléments suivants :

	2024 \$	2023 \$
Participation dans le Complexe Queensway	13 773 507	14 430 391
Participation dans la propriété de la rue Michael	3 724 303	3 668 214
	17 497 810	18 098 605

Complexe Queensway

Le FCFC a fait l'acquisition du Complexe Queensway (le « complexe immobilier ») le 24 décembre 2009. Le complexe immobilier est situé aux 4200 et 4210, rue Labelle ainsi qu'au 1223, rue Michael, à Ottawa, en Ontario. En vertu de la partie I de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), le complexe est exempté du paiement de l'impôt sur le revenu comme les autres FNP. Le complexe est géré à l'externe par la société de gestion immobilière Inside Edge Properties.

	2024 \$	2023 \$
Total de l'actif	36 929 489	37 576 877
Total du passif	(23 155 982)	(23 146 486)
Actif net	13 773 507	14 430 391

	2024 \$	2023 \$
Produits de location	8 576 714	8 527 322
Charges de location	(9 233 598)	(8 516 456)
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(656 884)	10 866

	2024 \$	2023 \$
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	1 818 552	3 008 483
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(359 009)	(345)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(444 542)	(4 570 182)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie au cours de l'exercice	1 015 001	(1 562 044)

Fonds central des Forces canadiennes

Notes des états financiers

Le 31 mars 2024

Propriété de la rue Michael

La propriété est située au 1209, rue Michael, à Ottawa, en Ontario, et a été acquise le 24 décembre 2009. En vertu de la partie I de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), la propriété est exonérée du paiement de l'impôt sur le revenu, comme les autres FNP. La propriété est gérée à l'externe par la société de gestion immobilière Inside Edge Properties.

	2024	2023
	\$	\$
Total de l'actif	3 978 093	3 750 433
Total du passif	(253 790)	(82 219)
Actif net	3 724 303	3 668 214
	2024	2023
	\$	\$
Produits de location	703 064	619 546
Charges de location	(646 975)	(649 307)
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	56 089	(29 761)
	2024	2023
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	207 292	104 567
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(92 897)	(121 493)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie au cours de l'exercice	114 395	(16 926)

9. Passif en fiducie

Le FCFC maintient des passifs au nom des entités apparentées suivantes [note 10] :

Fonds central des Forces canadiennes

Notes des états financiers

Le 31 mars 2024

	2024 \$	2023 \$
Fonds des bases, escadres et unités, et mess	127 372 233	119 527 242
CANEX	—	1 883 650
SBMFC	899 039	2 811 550
FBFAC	19 411 103	18 404 852
Musées, fonds régimentaires et autres	33 984 432	34 138 127
Régime de retraite et avantages des FNP	8 895 538	11 160 304
Complexe Queensway et propriété de la rue Michael	—	1 746 045
Financière SISIP	4 491 237	—
	195 053 582	186 671 770

Le FCFC verse des intérêts sur le passif en fiducie aux unités et aux fonds selon le taux préférentiel bancaire ou le taux de rendement des placements du FCFC.

10. Opérations entre apparentés

Parmi les autres entités qui relèvent du CEMD en vertu de ses responsabilités à l'égard des BNP, on compte les SBMFC, CANEX, la Financière SISIP, le FBFAC, le Complexe Queensway, la propriété de la rue Michael, le Régime d'assurance collective des employés des FNP et le Régime collectif d'épargne-retraite des employés des FNP.

Le FCFC a reçu des frais d'administration de 837 068 \$ (818 071 \$ en 2023) liés aux plans de crédit achetés auprès de CANEX [voir la note 4].

Le FCFC a versé des intérêts de 6 831 162 \$ (1 262 482 \$ en 2023) aux entités des BNP (y compris les fonds des bases, escadres et unités ainsi que les mess, musées et fiducies) qui détiennent des actions dans le compte bancaire centralisateur interne administré par le FCFC.

Les charges comprennent des redevances de 350 000 \$ (350 000 \$ en 2023) payées pour les services comptables rendus par les SBMFC.

Au cours de l'exercice, le FCFC a versé 4 492 000 \$ (néant en 2023) aux SBMFC pour les services, les programmes et les activités de gouvernance des BNP liés au bien-être et au moral.

Au cours de l'exercice, aucun actif net du Programme d'assurance consolidéPIC (2023 – 2 516 322 \$) n'a été transféré des SBMFC au FCFC.

Les opérations entre apparentés susmentionnées sont assorties de modalités de remboursement et au moment de leur comptabilisation initiale, ont été comptabilisées au coût, établi au moyen des flux de trésorerie non actualisés de cet instrument, compte non tenu des paiements d'intérêts.

Fonds central des Forces canadiennes

Notes des états financiers

Le 31 mars 2024

11. Instruments financiers et gestion du risque

Le FCFC, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante fournit une mesure des risques du FCFC à la date de l'état de la situation financière.

Risque de marché

Le risque de marché est attribuable aux placements en actions que contient le portefeuille de placement. Le FCFC est exposé à des pertes en raison des fluctuations sur le marché.

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Le FCFC est exposé au risque de taux d'intérêt attribuable à ses instruments financiers à court terme assortis d'un taux d'intérêt fixe, comprenant notamment la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les prêts en cours et le Fonds d'obligations canadiennes.

L'autre risque de prix s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs touchant tous les instruments financiers semblables négociés sur le marché. La direction estime qu'il n'existe pas de facteurs de risque de prix autre important.

Risque de change

Le FCFC est exposé au risque de change à l'égard de ses placements en monnaies étrangères, y compris les placements sous-jacents dans ses fonds de placement libellés en monnaies étrangères, en raison des fluctuations de la valeur relative des monnaies étrangères par rapport au dollar canadien.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Le FCFC est exposé à un risque de crédit à l'égard de ses prêts-projets et de ses placements à court terme, y compris les intérêts courus et les dividendes à recevoir.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le FCFC éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers, notamment ses créanciers et charges à payer, ainsi que son passif en fiducie. La gestion prudente du risque de liquidité suppose le maintien de liquidités suffisantes et l'accès à des facilités de crédit appropriées. Le FCFC est d'avis que ses ressources financières récurrentes lui permettent de couvrir ses dépenses.

12. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassifiés pour être conformes à la présentation de l'année en cours.